



Tract n°20

SUD RENAULT

GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 av du Golf - TCR LOG 0 23 - 78084 Guyancourt cedex

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16

CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89

sud.guyancourt@renault.com www.sudrenault.org

sud.aubevoye@renault.com sud.tcr@orange.fr



19 octobre 2017

e-TCR : Nouveau standard des espaces de travail tertiaire 5 m² au lieu de 8 m² par poste de travail Un recul pour les salariés !



Le programme e-TCR affiche de louables intentions : développer des espaces de travail qui favorisent l'évolution vers des modes de travail plus collaboratifs, améliorer le cadre de vie... Par exemple, l'engagement de positionner tous les postes de travail en premier jour est une bonne nouvelle pour tous ceux qui travaillent à la lueur des lampes de bureau.

Les plateaux prototypes mis en place à l'Avancée et dans la Ruche suscitent ainsi beaucoup d'intérêt pour les salariés résidents de ces espaces ou qui ne font que traverser ces plateaux. Mais ils génèrent également des inquiétudes et des insatisfactions.

Selon l'analyse de SUD, trois sujets majeurs rendent le référentiel soumis à consultation du CHSCT n°4 le 21 septembre difficilement acceptable en l'état :

1 – De plus en plus de postes de travail non affectés

Le nouveau référentiel indique que **les postes de travail sont « majoritairement » affectés**. Dans une interprétation littérale de cette mention, on pourrait donc se retrouver dans la situation extrême où pratiquement un poste sur deux ne serait pas attribué !

On peut tout à fait comprendre que dans une situation spécifique telle que celle d'un salarié en télétravail quatre jours par semaine, il soit pertinent d'exploiter cet espace de travail en l'absence du télétravailleur. Mais il est indispensable de détailler et encadrer les applications de cette disposition. Or aucune précision n'est donnée dans le référentiel.

La direction avait déjà tenté le coup en 2011 à travers son projet *RENAULT Losange*, mais elle s'était heurtée à l'époque à un refus syndical unanime.

Rappelons que le guide interne Renault des 'Préconisations ergonomiques en environnement tertiaire' insiste sur le fait que **l'espace individuel de travail doit répondre au besoin d'appropriation des personnes** : « *L'espace de travail doit permettre au salarié de mettre en œuvre les mécanismes d'appropriation qui impliquent une personnalisation des lieux, lui permettant d'imprimer sa marque personnelle dans son espace (photos, petits objets personnels...)*. »

Ce qui était un besoin fondamental en 2012 (date de la dernière mise à jour du guide Renault) ne le serait plus en 2017 ?! **L'explication tient aujourd'hui au coût d'un poste de travail : 14 K€.**

La réduction des coûts ne doit pas nuire à notre santé. Les bénéfices de Renault doivent servir au contraire à améliorer nos conditions de travail.

2 – Une surface de travail individuelle réduite à 5m²

Elle était de 8m² dans le précédent standard. C'est une gageure de vouloir garantir une intimité – visuelle et acoustique - au poste de travail dans une surface aussi restreinte.

Cette réduction drastique de la surface individuelle de travail est excessive. Elle peut avoir des conséquences négatives sur la santé mentale des salariés, pouvant aller jusqu'à compromettre les effets positifs de l'aménagement global des plateaux (espaces de convivialité...).

SUD alerte également sur le fait qu'une surface individuelle de travail de 5m² interdit dans le futur toute souplesse dans l'utilisation des surfaces. Ainsi la capacité d'absorber des pics de présence, par exemple pendant les périodes de stage, ne sera plus possible avec les nouveaux aménagements.

Bruit, fatigue, privation d'intimité : le nouveau cocktail pour se concentrer au travail

Le besoin d'intimité est universel. Une récente étude met en évidence que « *les gens ont un besoin urgent de plus d'intimité, non seulement pour s'absorber dans leur travail, mais aussi pour faire face à l'intensité avec laquelle le travail s'effectue aujourd'hui* ». Et plus la tâche collaborative est exigeante, plus les individus ont besoin de portions de temps privé et de concentration pour réfléchir.

Or, selon les résultats de l'enquête menée sur le plateau prototype Métier DEA-SC (à la Ruche), **55 % des répondants ne peuvent pas se concentrer facilement à leur poste de travail individuel**, 42 % estiment ne pas pouvoir travailler à leur poste de travail individuel sans déranger les autres, **69 % trouvent leur environnement de travail bruyant**, et 34 % jugent que la surface de travail individuelle ne correspond pas à leur besoin.

3 – Des rangements « peau de chagrin »

Actuellement, une armoire de rangement au poste de travail offre environ 4 ml (mètre linéaire) de rangement de proximité. Le nouveau référentiel ne met à disposition des salariés qu'environ 1,5 ml comme rangement de proximité + 1,5 ml de rangement en armoire partagée en extrémité de plateau. Une fois encore, il est appliqué une diminution drastique qui ne tient pas compte de la diversité des situations de travail au Technocentre.

Conséquence : selon les résultats de l'enquête menée sur le plateau prototype Métier DEA-SC, **47 % des répondants se déclarent insatisfaits par les rangements mis à leur disposition**.

SUD souligne que la réussite du projet tiendra aussi à la capacité à pouvoir adapter son espace individuel à ses besoins propres et modes personnels de travail.

S'il est légitime de définir un environnement de travail standardisé, celui-ci doit pouvoir être complété/adapté par un ensemble d'options attribuables à chaque salarié, sans que celui-ci perde son temps en justifications (rallonge de plan de travail, capacités de rangement supplémentaire, etc).

* * * * *

Et la charge de travail ? Rappelons enfin qu'**un environnement de travail aussi agréable soit-il ne compensera jamais le stress provoqué par une surcharge récurrente de travail ou un déséquilibre travail/vie privée**. L'organisation du travail devra donc faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du projet e-TCR.

Pour ces raisons, et bien que nous soyons favorable à une démarche de rénovation d'un Technocentre qui en a bien besoin, SUD s'est prononcé CONTRE le projet de nouveau référentiel d'environnement de travail tertiaire (la CFE-CGC et la CFDT ont voté POUR, la CGT N'a Pas Participé au Vote).

**Jeudi 19 octobre : SUD appelle les salariés à faire grève et à manifester contre la loi Travail (ordonnances réformant le Code du travail)
Départ de la manifestation à 14h de Montparnasse**